

COMMUNE DE CENEVIERES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS -

1^{ère} partie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**).

*Information préventive destinée aux **résidents permanents ou temporaires de la commune**.*

2^{ème} partie : Document opérationnel de gestion de crise, réservé au **Maire** et aux seuls ayant à en connaître.

Vu pour être annexé

à l'arrêté municipal n° du

Le Maire

- *Dernière MAJ : 21 Juin 2025*

Table des matières

<u>1. DOCUMENT D'INFORMATION PREVENTIVE - DICRIM (TOUT PUBLIC) 4</u>
<u>2. DOCUMENT OPERATIONNEL - PCS (RESERVE PERSONNEL AUTORISE) 9</u>
I. ALERTE ET INFORMATION 10
II. ENJEUX 13
III. MOYENS 15
<u>Ressources humaines 15</u>
<u>Ressources matérielles 16</u>
<u>Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE) 17</u>
IV. ANNEXE : CARTOGRAPHIE 19
V. ANNEXE : ANNUAIRE D'URGENCE DES SERVICES EXTERIEURS 20
VI. ANNEXE : FICHES REFLEXES RESPONSABLES COMMUNAUX 22
VII. ANNEXE : FICHES ACTIONS FACE AUX RISQUES 31
<u>Fiche action EVACUATION 32</u>
<u>Fiche action VIGILANCE METEO 33</u>
<u>Fiche action PLUIES INTENSES - CRUES - INONDATION 34</u>
<u>Fiche action INCENDIE 38</u>
<u>Fiche action GRAND FROID 39</u>
<u>Fiche action CANICULE 41</u>
<u>Fiche action DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'IODE 44</u>
<u>Fiche action RUPTURE DE GRAND BARRAGE 45</u>

ARRETE MUNICIPAL N°
portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de CENEVIERES

Vu les articles L 2212-1 et 2212-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs ;

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas d'événement de sécurité civile ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le Plan Communal de Sauvegarde de Cénevières, portant organisation des opérations de secours dans le cadre d'accident ou de désagréments, de sinistre ou de catastrophes naturelles survenant sur le territoire de la commune de Cénevières, objet du présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :

Il s'applique à compter de ce jour en cas d'événements majeurs survenant sur le territoire de la commune dont les conséquences sont susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des personnes et des biens.

A Cénevières, le 05 Novembre 2020

Le Maire

MISES A JOUR

Date	Pages modifiées	Thèmes/Modifications apportées
15-08-2022	21	Changement de nom GUIDA en lieu et place de POUGET
15-08-2022	22	Salle culturelle ajoutée en ERP
15-08-2022	27	Personnes enlevées de la liste, soit qu'elles sont décédées, soit qu'elles sont parties
15-08-2022	29	Enlever la réserve civile car nous ne répondons pas aux critères de création de celle-ci. Nous devons effectuer des conventions, ...
15-08-2022	30	Idem ci-dessus
15-08-2022	31	Idem ci-dessus
21-06-2025		MAJ Personnes vulnérables

1. DOCUMENT D'INFORMATION PREVENTIVE - DICRIM

(TOUT PUBLIC)

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense tous les risques naturels et technologiques auxquels la commune est soumise.

Il comprend :

- une description des risques recensés sur le territoire communal ;
- les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection des populations et des infrastructures ;
- les consignes de sécurité en cas de danger.

A savoir : Le site internet "www.prim.net" recense les risques pour chaque commune.

LE MOT DU MAIRE

En situation de catastrophe ou de crise, la conduite et l'organisation des secours sont de la responsabilité des services publics qui en ont la mission, et notamment des services d'incendie et de secours.

Mais même si la direction des opérations de secours est assurée par le préfet, l'expérience prouve que le Maire reste responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées dans les premières heures d'un évènement grave.

Le Maire est assisté par les membres du conseil municipal, et il mobilise le personnel communal dans le cadre de la mise en oeuvre du PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Le Maire n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à la réponse.

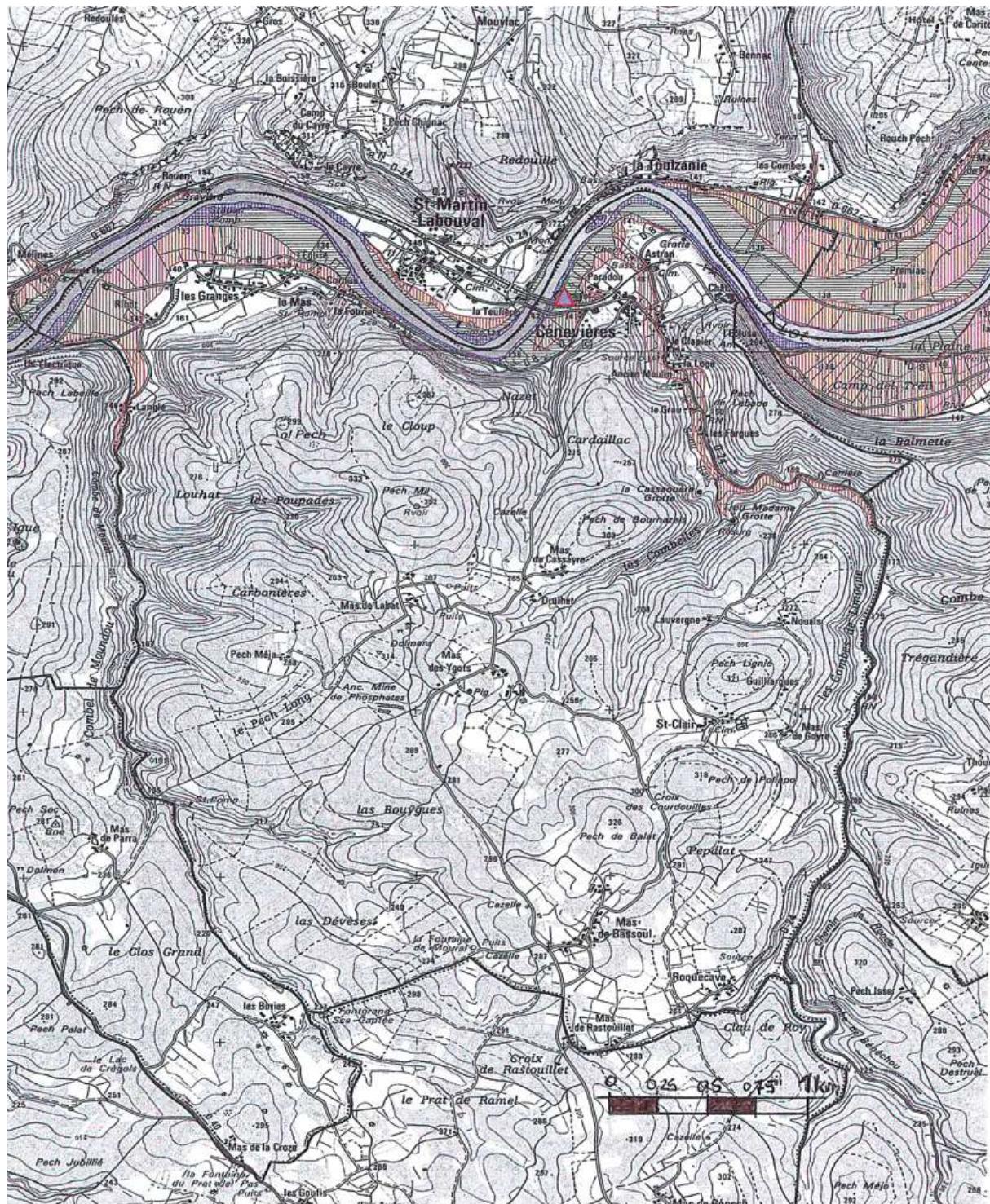
C'est l'objectif de la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile dont l'organisation, les missions et les moyens vont contribuer à assurer la sauvegarde de la population.

Sauvegarde ne veut pas dire secours mais action de préservation des personnes dans l'attente ou en complément des services de secours.

Les risques multiples, naturels et technologiques, auxquels est exposée la commune de Cénevières sont décrits dans le DICRIM que chaque foyer Cénevièrois possède. Ces risques nécessitent la préparation de la commune et de ses habitants par le biais du Plan Communal de Sauvegarde dans un esprit de responsabilité et de solidarité communale.

C'est en nous préparant, en organisant et en mutualisant nos moyens disponibles immédiatement que nous pourrons faire face à des évènements graves pour lesquels nous serons aidés, si nécessaire, dans un deuxième temps, par les services de secours départementaux ou nationaux.

PRESENTATION DE LA COMMUNE



L'INFORMATION PREVENTIVE (pour mémoire)

L'information préventive consiste à renseigner le citoyen sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur ses lieux de vie, de travail, de vacances. Elle est faite dans les communes où il y a confrontation entre un aléa naturel ou technologique avec des enjeux humains : risque de victimes.

Elle a été instaurée en France par l'article L125-2 du code de l'Environnement: "Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles".

Elle est renforcée par la loi du 30 juillet 2003 relative à "la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages" qui contient des dispositions tendant à développer une meilleure connaissance du risque auprès des populations exposées et, le cas échéant, une meilleure réactivité de leur part.

→ **L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.**

Cette information est consignée dans un dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet, ainsi que dans un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire. Ces documents sont consultables en mairie par le citoyen.

Les consignes de sécurité figurant dans le DICRIM sont portées à la connaissance du public par voie d'affiche.

→ **Dans les communes sur le territoire desquelles a été prescrit ou approuvé un plan de prévention des risques naturels prévisibles, le maire informe la population au moins une fois tous les deux ans**, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les caractéristiques du ou des risques naturels connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties prévues à l'article L. 125-1 du code des assurances. Cette information est délivrée avec l'assistance des services de l'Etat compétents, à partir des éléments portés à la connaissance du maire par le représentant de l'Etat dans le département.

SITE INTERNET D'INFORMATION PREVENTIVE : www.prim.net

RISQUE INONDATION

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Montez à l'étage
- Écoutez la radio
- Libérez les lignes téléphoniques

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

- Fuyez latéralement
- Gagnez les hauteurs
- Ne revenez pas sur vos pas
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE INCENDIE

- Fermez et obturez les ouvertures
- Coupez le gaz et l'électricité
- Mettez des linges humides au bas des portes
- Restez le plus près possible du sol

RISQUES INTEMPERIES

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent (si possible, et avant l'événement)
- Fermez fenêtres et volets (si possible, et avant l'événement)
- Écoutez la radio
- Évitez les déplacements à l'extérieur

RISQUE INDUSTRIEL OU TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

- Abritez-vous dans un bâtiment
 - Barricadez les fermetures
 - Bouchez les aérations (coupez la VMC)
 - Coupez le gaz et l'électricité
 - Ne fumez pas
 - Écoutez la radio
 - Libérez les lignes téléphoniques
-

Le cas échéant, à la demande des pouvoirs publics : Évacuez

- Dans l'éventualité d'une évacuation, préparez-vous à emporter les éléments suivants :
- Médicaments (si traitements en cours)
- Papiers essentiels (identité, livret de famille ...)
- Une couverture

DICRIM COMMUNE DE CENEVIERES

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

RISQUES NATURELS

INTEMPERIES

- Vent violent, pluie-inondation, inondation, orage, neige-verglas, canicule, grand froid

INONDATION

- de plaine

MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Tassement, affaissement
- Retrait-gonflement des argiles
- Effondrement de cavités souterraines
- Éboulement, chute de blocs
- Coulées de boues
- Érosion de berges

FEU DE FORET

- Les feux de forêt sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt ou de lande boisée

RISQUES TECHNOLOGIQUES

RUPTURE DE BARRAGE

Le Maire

Date:

LE RISQUE INONDATION

Voir Carte page suivante

Cénevières est concerné par les inondations de plaine dues à un débordement de cours d'eau.

Maîtrise de l'urbanisme : carte communale

Repère de crues : camping-pont routier D24-Cornus-Ribot

Crues historiques : mars 1783 : 10,03m ; mars 1927 : 8,90m ; décembre 2003 : 7,20m

Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	03/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

Zones exposées : carte PPRI page suivante

Système d'annonce de crues : <http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Information préventive : DICRIM

Élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS): oui

INFOS UTILES

Téléphones :

Mairie : 05.65.31.28.16
Secours : 18 ou 112
SAMU : 15
Forces de l'ordre : 17
Préfecture : 05.65.23.10.00

Sites internet :

Mairie : <http://www.cenevieres.fr/>
Préfecture : www.lot.gouv.fr
Informations sur les risques par commune : www.prim.net
Météo : www.meteofrance.com
Suivi des crues : www.vigicrues.gouv.fr

Vigilance météo et hydrométéorologique :

Vert : Pas de vigilance, situation normale.

Jaune : Être attentif à la pratique d'activités sensibles au risque météorologique. Perturbation des activités liées au cours d'eau. Premiers débordements dans les terrasses alluviales. Coupures ponctuelles de routes secondaires.

Orange : ETRE TRES VIGILANT

Phénomènes météos dangereux prévus. Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.

Rouge : VIGILANCE ABSOLUE

Phénomènes météos dangereux d'intensité exceptionnelle. Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Évacuations généralisées. Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.

Inondations

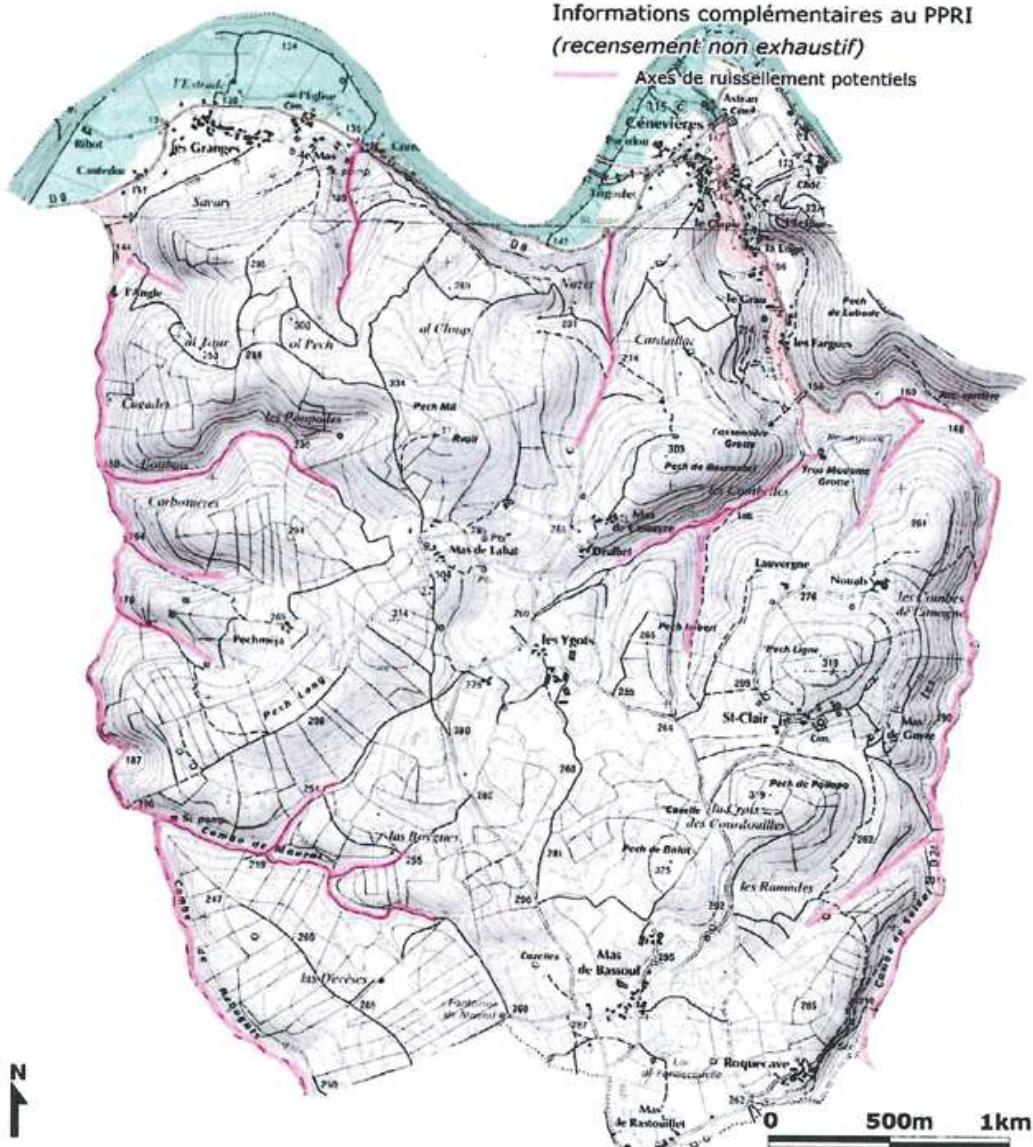
Fond topographique IGN Scan25
Données : PPRI du Lot Moyen Célé aval, Géolithe

PPRI du Lot Moyen Célé Aval

- Zone rouge - torrentiel, aléa fort (R)
- Zone bleue - urbanisée, aléa faible (B)
- Zone orange - urbanisée, aléa fort (O)
- Zone verte - non urbanisée, aléa faible (V2)
- Zone verte - non urbanisée, aléa fort (V1)

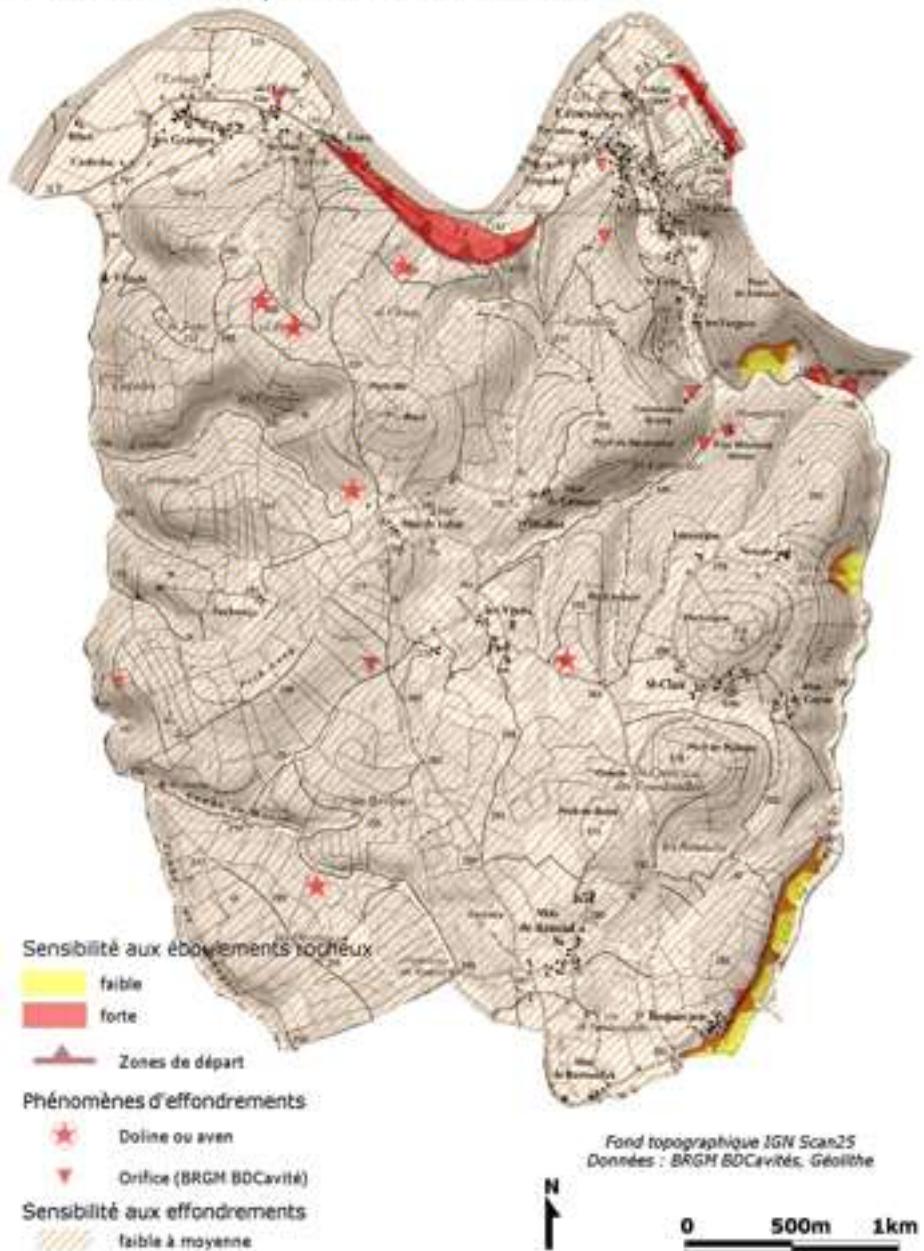
Informations complémentaires au PPRI (recensement non exhaustif)

Axes de ruissellement potentiels



MOUVEMENT DE TERRAIN

Eboulements rocheux, effondrements et affaissements



Mouvements de terrain historiques : 25/12/1999

Reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle : 29/12/1999

Zones exposées : **voir carte ci-dessus**

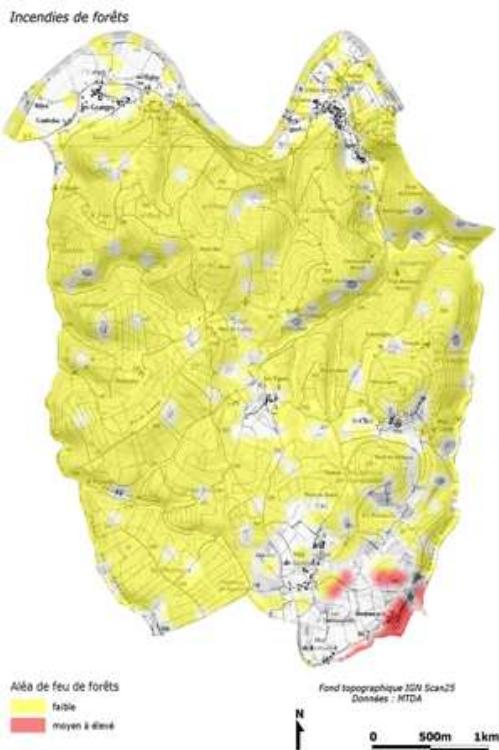
Surveillance et travaux d'entretien : surveillance visuelle

Information préventive : DICRIM

Élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS): oui

Maîtrise de l'urbanisme: carte communale

LE RISQUE FEU DE FORET



Réglementation : arrêté préfectoral permanent du 5 juillet 2012 relatif aux obligations de débroussaillement et aux conditions d'allumage des feux en plein air.

Feux de forêt historiques :

Date	Heure éclosion	Surface en ha
04/06/2001	18 h 11	0,1
08/05/2005	15 h 51	0,01
10/05/2007	16 h 55	0,03
24/08/2009	15 h 03	1
07/06/2010	16 h 36	0,005

Zones exposées : voir carte ci-dessus

Surveillance et travaux d'entretien :

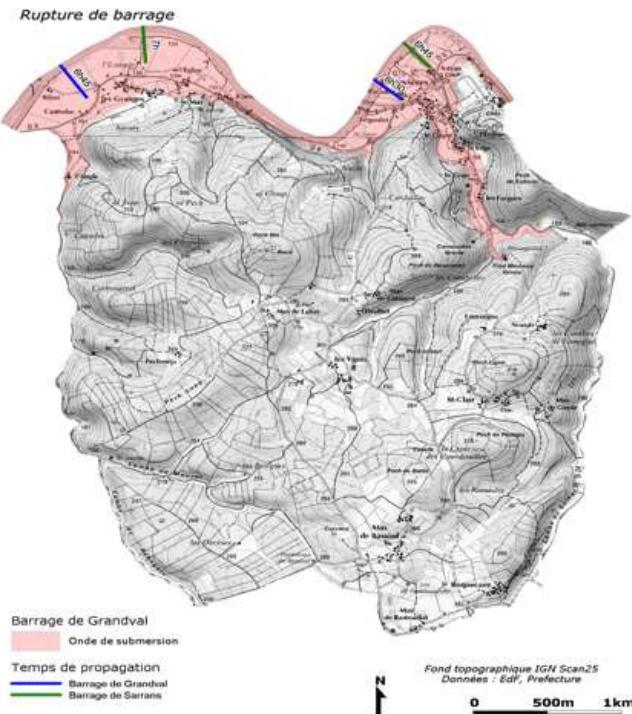
Moyens d'alerte : surveillance visuelle et débroussaillage

Information préventive : DICRIM

Élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS): oui

Maîtrise de l'urbanisme: carte communale

LE RISQUE RUPTURE DE GRAND BARRAGE



La commune est concernée par 2 grands barrages : SARRANS et GRANVAL

Délai d'arrivée de l'onde : voir carte de 6 heures 30 à 7 heures suivant barrage

Niveau maximal (NGF) : Granval 153 m NGF, Sarrans 149 m NGF

Hauteur d'eau maximale (en mètre) : Granval 21 m, Sarrans 17 m

Zones exposées : voir carte ci dessus

Itinéraires d'évacuation, points de replis moyens d'alerte : **voir tableau page suivante**

Que doit faire la population?

Couper le gaz et l'électricité

Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

Rejoindre le plus rapidement possible le lieu d'évacuation ou le point haut le plus proche

N'emportez que le strictement nécessaire

Ne pas revenir sur ces pas

Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.

Exécuter les consignes données concernant l'accueil et le retour à domicile.

MESURES DE SAUVEGARDE DES POPULATIONS

Population totale : 175

Population impactée : 270

Secteurs impactés	Nbre Pers à évacuer	Mode(s) d'alerte retenu(s)	Pt de rassemblement	Itinéraires conseillés	Hebergements (capacité)
Astran camping		Porte-voix et tocsin	Stade	D24	Salle culturelle LIMOGNE
Astran – passage niveau			Les Fargues	D24 direction Limogne	idem
Eglise			Les Fargues	idem	idem
Clapié			Les Fargues	idem	idem
Moulin – les Fargues			Les Fargues	idem	idem
Laparro			Place de la Mairie	Rte du Causse – direction Lugagnac	idem
Le bourg - Paradou			Place de la Mairie	idem	idem
Cornus – Ribot - L'angle			Eglise de Cornus	D8 Crégols D26/D40 Lugagnac	Idem

Le PCS, le DICRIM qu'est-ce que c'est ?

- Le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) est l'**outil de gestion de crise du Maire**. Il définit, sous son autorité, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

C'est un **document opérationnel, réservé à l'usage du Maire et des personnes désignées par celui-ci**.

Il est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN) approuvé (exemple : PPR inondation, PPR mouvements de terrain) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) (exemple : PPI grands barrages).

- Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un **document d'information destiné au public**, en particulier les résidents permanents ou temporaires de la commune. Il recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Il permet à chacun de prendre conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

2. DOCUMENT OPERATIONNEL - PCS (RESERVE PERSONNEL AUTORISE)

Le PCS est adapté aux moyens dont la commune dispose.

Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Actions réflexes de la commune :

- Évaluer
- Alerter
- Mobiliser
- Mettre en sécurité
- Héberger et ravitailler
- Renseigner les autorités
- Communiquer

L'essentiel du PCS

Gestion de l'alerte :

- Fiche contacts télé alerte de la préfecture à tenir à jour.
- Connaissance des consignes par les personnes désignées pour recevoir les appels en cas d'alerte.
- Constitution de la chaîne d'alerte de la population (relais de quartier, coordonnées, zonage ...)

Gestion de l'événement :

- Mise en œuvre d'un Poste de Commandement Communal
- Attribution des rôles aux responsables (au sein du PCC et sur le terrain).

A prévoir :

- Recensement des risques majeurs
- Recensement des enjeux humains et matériels
- Recensement des moyens humains et matériels
- Recensement de lieu(x) d'accueil des sinistrés
- Cartographie (zones d'impact, population concernée, personnes vulnérables, axes de circulation, itinéraires d'évacuation, points de repli ou rassemblement...).
- Fiches réflexes selon la fonction et la mission (responsables PCC et terrain)
- Fiches action selon la nature du risque (impacts potentiels, itinéraires d'évacuation, zones de repli...)

I. ALERTE ET INFORMATION

ALERTE LANCEE PAR LA PREFECTURE

- Code à composer sur le clavier pour valider la réception d'une alerte :

46

.... (Confidentiel personnel habilité)

- N° de la borne d'information à appeler pour obtenir plus de détail sur phénomène annoncé :

01.72.89.90.35

.... (Confidentiel personnel habilité)

Penser à former les personnes concernées et à actualiser cette liste auprès du Service de la Sécurité Intérieure de la Préfecture au 05.65.23.10.73

POUR L'AUTOMATE D'APPELS DE LA PREFECTURE DU LOT		
données communiquées à la préfecture le : 04 juillet 2020		
	Qualité – NOM Prénom	N° téléphone
Rang 1	Maire : Gérard DEGLETAGNE	05.65.31.36.31 ou 06.07.59.76.24
Rang 2	1er adjoint : GROUWET Pascal	05.65.22.27.92 ou 06.64.21.99.41
Rang 3	2e adjoint : LE GALLIC Françoise	05.65.35.51.25 ou 06.15.78.78.89
Rang 4	FAURE Henri	06.15.32.19.02
Rang 5	FAU Zoé	07.57.45.30.72
Rang 6	POIRIER Dorothée	06.09.34.94.81
Rang 7	MOLES Jean-Pierre	06.32.73.46.18
Mairie	Téléphone	05.65.31.28.16
Mairie	Mél	mairie.cenevieres@wanadoo.fr mairie@cenevieres.fr

Annuaire des effectifs communaux à joindre en priorité

Bureau	Nom et coordonnées du responsable	Nom et coordonnées de l'adjoint ou assistant
Direction des Opérations de Secours Le maire ou son remplaçant désigné	Gérard DEGLETAGNE Tél : 05.65.31.36.31 06.07.59.76.24	Pascal GROUWET Tél : 05.65.22.27.92 06.64.21.99.41
PCC Élu responsable des actions de protection	Pascal GROUWET Tél : 05.65.22.27.92 06.64.21.99.41	Jean Pierre MOLES Tél : 05.65.31.25.01 06.32.73.46.18
PCC Élu responsable des actions de soutien	Françoise LE GALLIC Tél : 05.65.35.51.25 06.15.78.78.89	Alexis JACQUET Tel : 06.48.53.41.06
PCC Responsable fonctionnement du PCC	Gérard DEGLETAGNE Tél : 05.65.31.36.31 06.07.59.76.24	Valérie LESCURE Tel : 06.47.24.12.15
Terrain Correspondant(s) terrain	Jean Pierre MOLES Tél : 05.65.31.25.01 06.32.73.46.18	JACQUET Antonia Tel : 06.45.52.07.28
Terrain (CARE) Responsable salle d'accueil	Henri FAURE Tél : 05.65.30.21.83 06.15.32.19.02	FAU Zoé Tel : 07.57.45.30.72
Terrain (RDQ) Relais de secteur 1.Vallée.	Serge GUIDA Tel : 06.83.42.60.80	Françoise LE GALLIC Tél : 05.65.35.51.25 06.15.78.78.89
Terrain (RDQ) Relais de secteur 2 Cornus...	BRUGIDOU Bertrand Tel : 05.65.30.23.22 06.09.79.96.94	CONQUET Nadine Tel : 05.65.22.27.92 07.85.65.78.08
Terrain (RDQ) Relais de secteur 3 Le Causse	POIRIER Dorothée Tel : 06.09.34.94.81	Alain MERLE Tel : 07.78.76.23.70
Correspondant Mairie-Tempête	Gérard DEGLETAGNE Tél : 05.65.31.36.31 06.07.59.76.24	Pascal GROUWET Tél : 05.65.22.27.92 06.64.21.99.41

Voir également si nécessaire les listes ressources humaines et matérielles.

PCC : poste de commandement communal

CARE : centre d'accueil et de regroupement

RDQ : relais de quartier, secteur

TRANSMISSION DE L'ALERTE A LA POPULATION

Moyens techniques retenus : Porte à porte par relais de quartiers, mégaphone, tocsin, téléphone...

Modalités :

Maire : *DEGLETAGNE Gérard* 05.65.31.36.31 / 06.07.59.76.24

PCC

Lieu : Mas de Bassoul

Téléphone : 05.65.30.65.35 / 06.27.66.80.77

- 1 élu responsable des actions communales
DEGLETAGNE Gérard 05.65.31.36.31 / 06.07.59.76.24
- 1 élu responsable des actions de protection (diffusion de l'alerte, application des mesures de protection, évacuation si nécessaire....)
GROUWET Pascal 05.65.22.27.92 / 06.64.21.99.41
- 1 élu responsable des actions de soutien (voirie, logistique....)
MOLES Jean-Pierre 05.65.31.25.01 / 06.32.73.46.18
- 1 responsable du fonctionnement du PCC (ouverture, mise en place, accueil, main courante....)
LE GALLIC Françoise 05.65.35.51.25 / 06.15.78.78.89

TERRAIN

- Correspondant terrain
MOLES Jean-Pierre 05.65.31.25.01 / 06.32.73.46.18
- 1 responsable salle d'accueil
FAURE Henri 05.65.30.21.83 / 06.15.32.19.02

Lieu : Limogne Place Louis Belvezet

Téléphone : Mairie 05.65.31.50.01

ZONE 1 : BOURG	ZONE 2 : CORNUS	ZONE 3 : LE CAUSSE
<i>GUIDA Serge</i> Tel : 06.83.42.60.80	<i>MOLES Martine</i> Tel : 05.65.31.25.01 06.16.06.71.25	<i>POIRIER Dorothée</i> Tel : 06.09.34.94.81
<i>LE GALLIC Françoise</i> 05.65.35.51.25 06.15.78.78.89	<i>Nadine CONQUET</i> Tél : 05.65.22.27.92 07.85.65.78.08	<i>Alain MERLE</i> Tel : 07.78.76.23.70
<i>VIVEN Jérôme</i> Tel : 06.1476.60.21	<i>MABRU Nicole</i> Tel : 06.31.33.27.64	<i>MALAVELLE Loïc</i> Tel : 07.81.73.03.02
<i>GARZA Pierre</i> Tel : 06.78.23.28.26	<i>BRUGIDOU Bertrand</i> Tel : 05.65.30.23.22	<i>GONZALEZ Emilie</i> 06.22.72.23.11

II. ENJEUX

POPULATION

Caractéristiques et répartition géographique :

Résidents permanents : 203 personnes :

- 66 % zone du bourg

- 34 % à l'écart dans les hameaux

Conseil : utiliser une carte répertoriant les lieux d'habitation avec le nombre de résidents total et le nombre de résidents "sensibles" (personnes handicapées, notamment à mobilité réduite).

Population vulnérable isolée :

Le maire constitue et détient le fichier des personnes âgées et des personnes handicapées fragiles ou isolées résidant à domicile, de sa commune.

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Dénomination Adresse Contact	Type d'activité Caractéristiques Surface - Capacité d'accueil (4m ² /personne) unités (1 unité = 50 personnes)	Exposition aux risques / Observations En bordure de... Incendie Inondation
Salle culturelle	30 personnes	RD 24 – proche du Lot (100 m)
Camping « Le Grand Pré »	Capacité d'accueil : 16 personnes ouvert du 1/06 au 30/09	Bordure du Lot : Inondations
Épicerie « Au Petit Marché »	Commerce	Concerné par rupture barrage
Café « Le Paradou »	Brasserie, activité saisonnière capacité accueil : 30 personnes	En bordure du Lot : Inondations

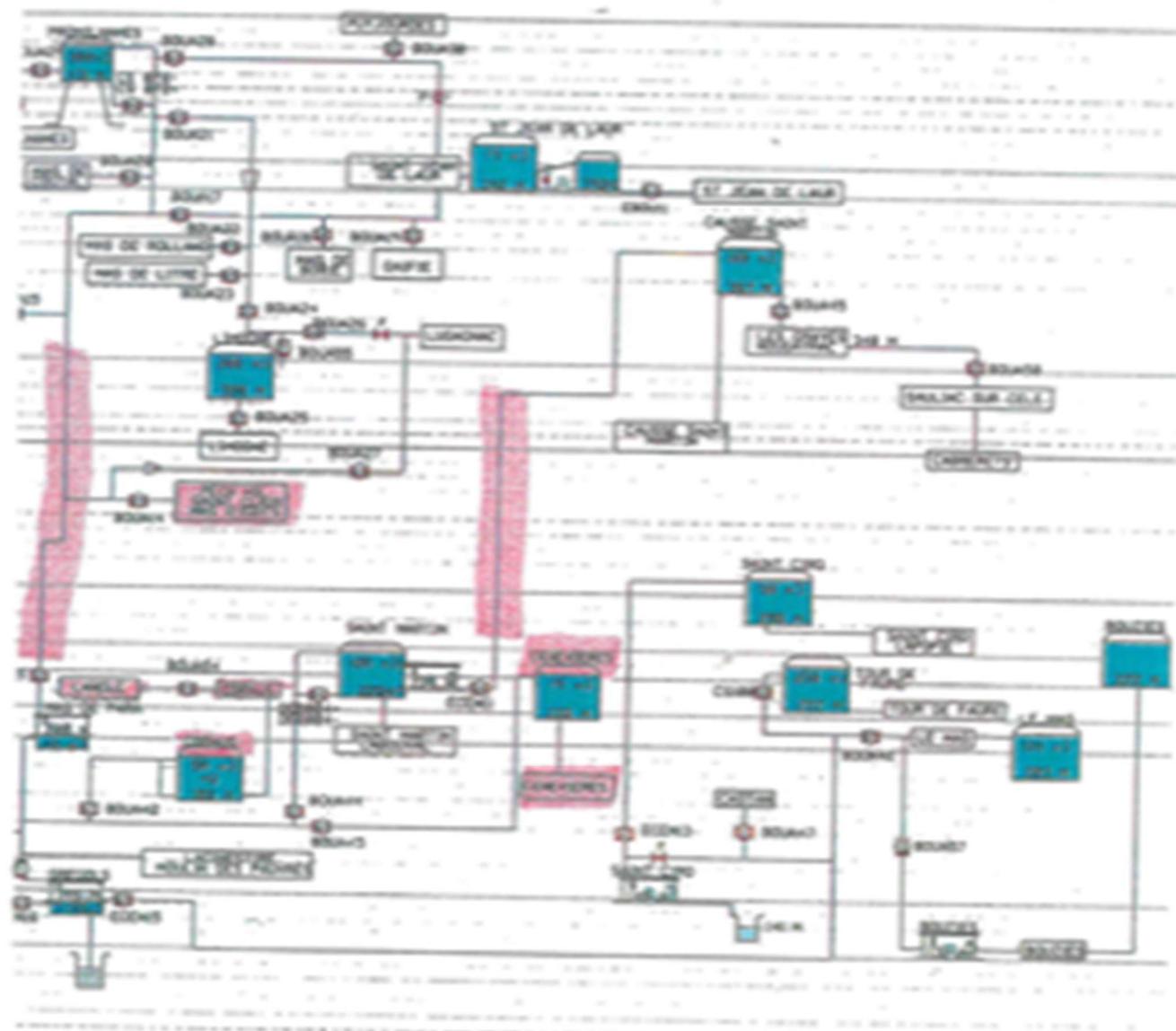
EQUIPEMENTS SENSIBLES

Réseaux d'alimentation en eau potable : Alimentation de la commune par le Syndicat des eaux du SESEL (Bournac-Mondoumerc-Iffernet)

Réseaux électriques : voir carte page suivante

SCHEMA ALTIMETRIQUE

	REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS
REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS	REGISTRO DE LA BOLSA ESTADOS UNIDOS

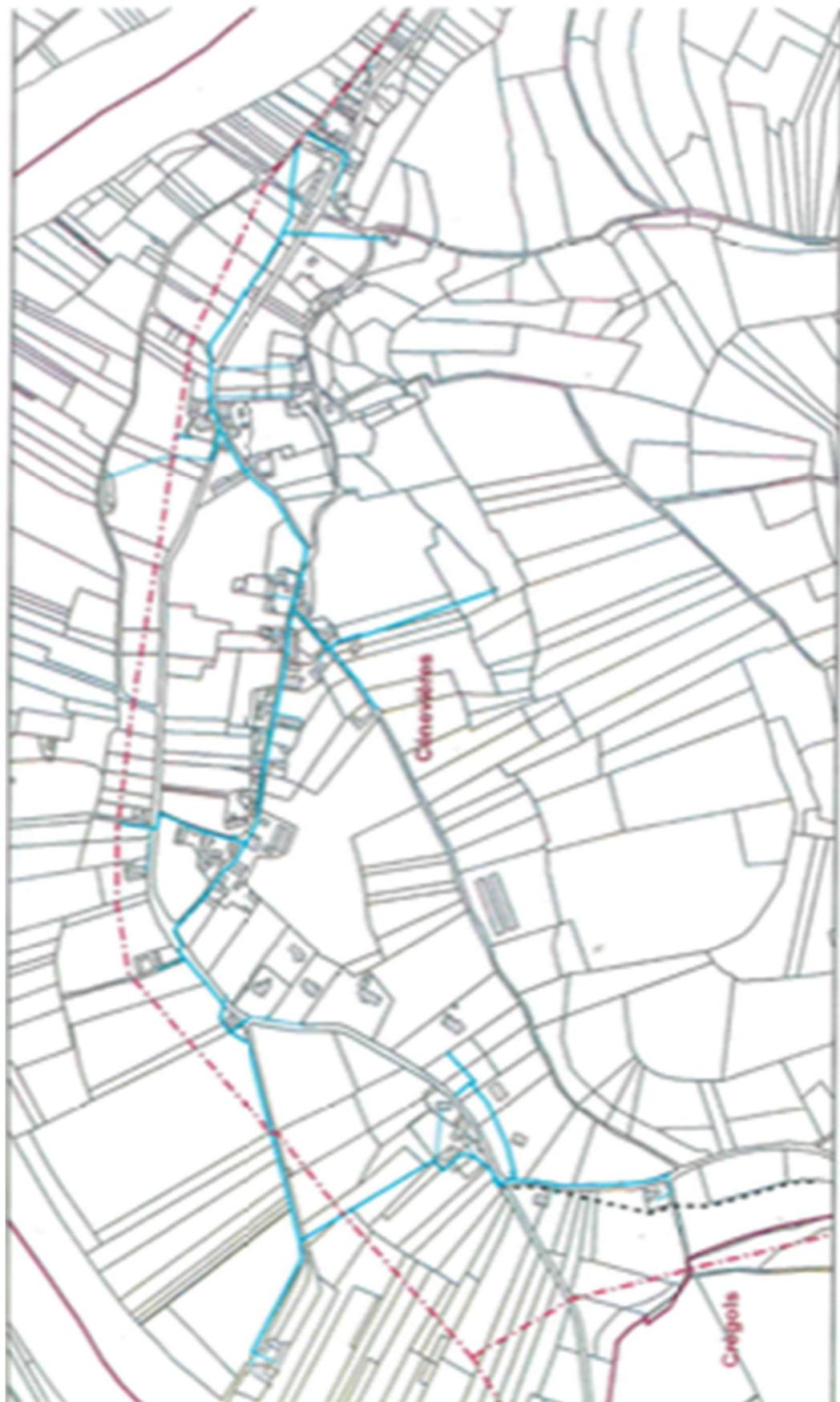




CENEVIERES - Bourg

Réservoir eau potable





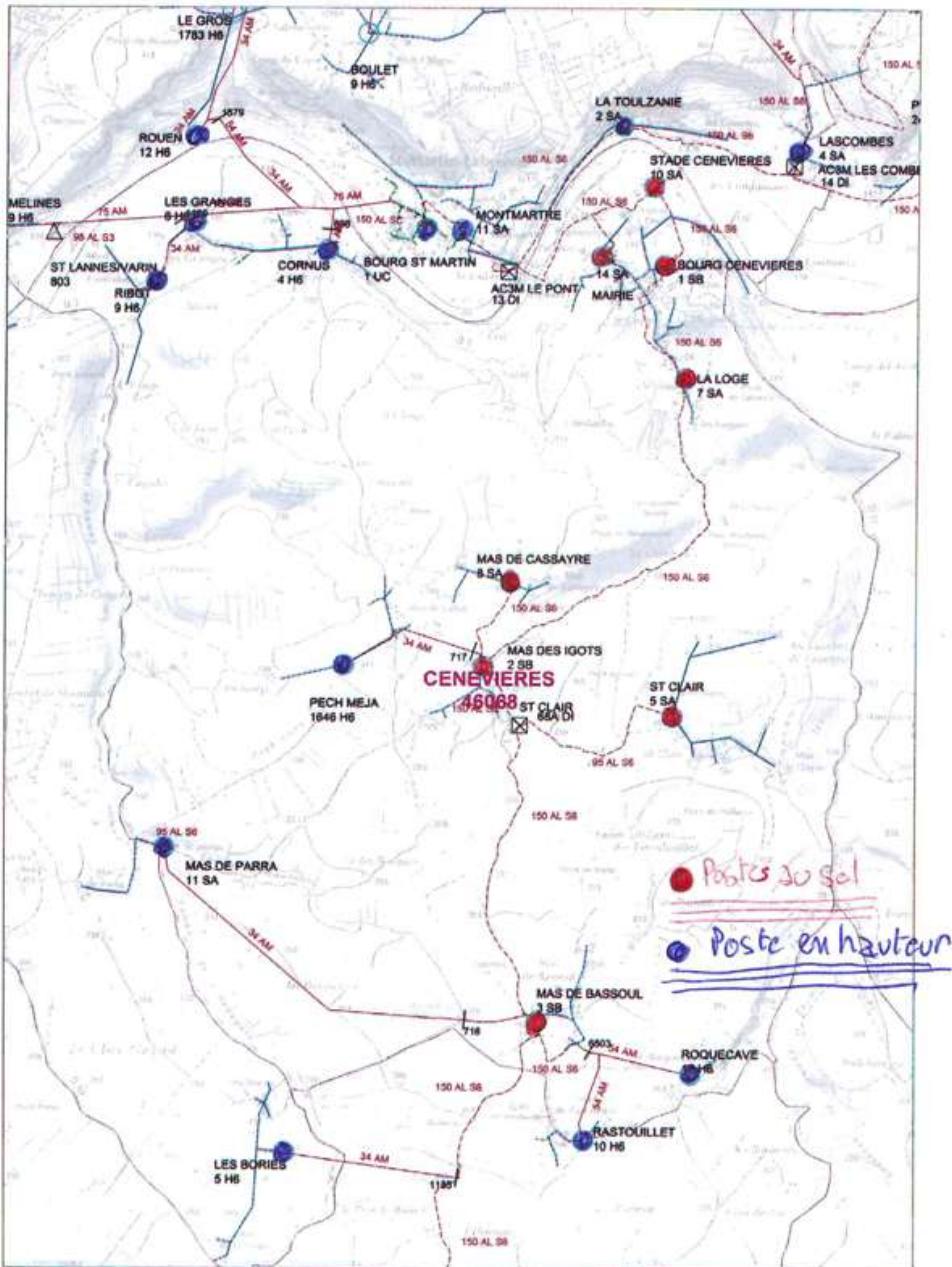
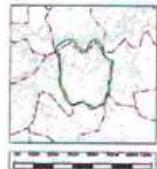
CENEVIERES - Cormus *hors zone*

CENEVIERES



Échelle : 1:5 000

Actualisé le 26/01/2015



Mis à jour le 26 décembre 2014

Liste des personnes vulnérables et isolées (DIFFUSION RESTREINTE)

NOM - Prénom	Date de naissance	Adresse – Téléphone	Personne à prévenir en cas d'urgence Nom et tel
LESCURE Irène	02/01/1941	Rue des Campanaïres, è&	05.65.31.23.52
VALENTIN Michel VALENTIN Paulette	10/09/1938	Route de St Martin, 110	Luc VALENTIN 05.65.30.22.65 06.11.57.26.81
LAURENT Josette	27/05/1936	Impasse du Canavalou, 37	
LE FOLLIC Maija	28/10/1942	Chemin de Roquecave, 944	05.65.30.03.42
PEYRONNET Annie		Route de Cornus, 171	
LAURENT Josette	27/05/1936	Impasse du Canavalou, 37	
MABRU Marie-Madeleine	09/01/1926	Chemin des Granges, 523	06.76.40.94.35
CONQUET Jacqueline	05/08/1934	Chemin des Granges, 484	Nadine CONQUET 05.65.31.23.51
PEARCE Robert	13/07/1939	Chemin du Mas de Labat, 518	05.65.31.37.51 06.31.34.63.26
SCHENK Alan	23/03/1944	Chemin des Poupades, 125	06.30.10.99.06
VAJENTE Guy et Josette	23/06/1940	Route de Calvignac, 310	05.65.30.21.95 06.12.47.57.92
MUZET Michel et Ginette			
CARNAJAC Michel et Colette			

LOT AIDE A DOMICILE : 0565534000 (Conseil départemental) ou 0865696946
SSIAD Limoges : 05.63.67.01.57 - ADMR Cajarc : 07.85.59.52.33

III. MOYENS

Ressources humaines

Équipe municipale (élus)

DEGLETAGNE Gérard	Maire		05.65.31.36.31 06.07.59.76.24
GROUWET Pascal	1 ^{er} Adjoint		05.65.22.27.92 06.64.21.99.41
LE GALLIC Françoise	2 ^{ème} Adjoint		05.65.35.51.25 06.15.78.78.89
FAU Zoé	CM		07.057.45.30.72
FAURE Henri	CM		06.15.32.19.02
FLAUJAC Marie-Hélène	CM		06.14.20.37.45
JOLLY Harrison	CM		06.45.52.07.28
MOLES Jean-Pierre	CM		06.32.73.46.18
POIRIER Dorothée	CM		06.09.34.94.81
RIVIERE Caroline	CM		06.16.66.81.00

Agents communaux (services administratifs)

DEVANNES MANON	Adjoint administratif	06.49.41.94.80
----------------	-----------------------	----------------

Agents communaux (services techniques)

LESCURE Joël	Adjoint technique	06.22.71.03.83
MOLES Marie Christine	Adjoint technique	06.37.98.39.91

Responsables services intercommunaux

LESCURE Joël	Adjoint technique	06.22.71.03.83
--------------	-------------------	----------------

Bénévoles (associations et particuliers)

A savoir : La Réserve Communale de Sécurité Civile permet de fournir un cadre juridique à l'organisation et l'encadrement des actions de bénévoles, en particulier dans une période de gestion de crise (voir Code Général des Collectivités Territoriales article L1424-8-1 et Code de la Sécurité Intérieure articles L724-1 à L724-14).

Ressources matérielles « le bourg »

Équipements dont peut disposer la commune
 (appartenant à la commune, la communauté de communes, propriétaires privés...)

Matériel	Quantité	Lieu stockage	Observations / accès / appartenance
◆ Poste de radio et piles		----	
◆ Bougies et allumettes		Voir kit survie	
◆ Couvertures survie		Voir kit survie	5 pièces
◆ Tracteur		Joel LESCURE	
◆ Camions			
◆ Lames		----	
◆ Tronçonneuse		Joel LESCURE Jérôme VIVEN	
◆ Balisage - signalisation		----	
◆ rubalises		Voir kit survie	
◆ cônes		----	
◆ piquets		----	
◆ panneaux (nature ?)		----	
◆ Pompe		----	
◆ Réserves d'eau		Epicerie	
◆ Produits alimentaires		Epicerie	
◆ Transport de voyageurs		----	
◆ Groupe électrogène.....		----	
◆ Défibrillateur	1	Mur de la mairie	

Ressources matérielles « Cornus »

Équipements dont peut disposer la commune
(appartenant à la commune, la communauté de communes, propriétaires privés...)

Matériel	Quantité	Lieu stockage	Observations / accès / appartenance
◆ Poste de radio et piles		----	
◆ Bougies et allumettes		Voir kit survie	
◆ Couvertures survie		Voir kit survie	
◆ Tracteur		Jean-Pierre MOLES	
◆ Camions		----	
◆ Lames		----	
◆ Tronçonneuse		Pascal GROUWET Jean-Pierre MOLES	
◆ Balisage - signalisation		----	
◆ rubalises		Voir kit survie	
◆ cônes		----	
◆ piquets		----	
◆ panneaux (nature ?)		----	
◆ Pompe		----	
◆ Réserves d'eau			
◆ Produits alimentaires			
◆ Transport de voyageurs		----	
◆ Groupe électrogéné.....		Pascal GROUWET	
◆ Défibrillateur			

Ressources matérielles « le Causse »

Équipements dont peut disposer la commune
(appartenant à la commune, la communauté de communes, propriétaires privés...)

Matériel	Quantité	Lieu stockage	Observations / appartenance
◆ Poste de radio et piles		----	
◆ Bougies et allumettes		Voir kit de survie	
◆ Couvertures survie		Voir kit de survie	
◆ Tracteur		Régis MALVELLE Henri FAURE Alain MERLE	
◆ Camions		Ludovic HUGONENC	
◆ Lames			
◆ Tronçonneuse		Ludovic HUGONENC	
◆ Balisage - signalisation		----	
◆ rubalises		Voir kit de survie	
◆ cônes		----	
◆ piquets		----	
◆ panneaux (nature ?)		----	
◆ Pompe		----	
◆ Réserves d'eau			
◆ Produits alimentaires			
◆ Transport de voyageurs		----	
◆ Groupe électrogéne.....		----	
◆ Défibrillateur	1	Mur de la mairie	

IV. ANNEXE : CARTOGRAPHIE

DOCUMENT INDISPENSABLE DANS UN PCS

Faire apparaître les éléments importants (voies de circulation, cours d'eau, limites des secteurs d'alerte des relais de quartier, limites des zones d'habitations, nombre d'habitants par zones, sources de dangers, points sensibles, points de rassemblement, lieux d'accueil, etc...) et, dans la mesure du possible, respecter la charte graphique préconisée par le SDIS.

codification de l'utilisation des couleurs :

	Couleur neutre
	Ayant trait aux personnes
	Ayant trait aux risques particuliers (chimique, électrique...)
	Ayant trait à l'eau
	Ayant trait à l'incendie
	Ayant trait au commandement (poste de commandement)

Éléments importants à faire apparaître :

Éléments structurants de l'espace communal

Voies de circulation

Cours d'eau

Lignes électriques

Limites des secteurs d'alerte

Limites des zones d'habitations

→ **Équipements de protection** (coupure pare-feu, zone de délestage...)

→ **Sources de dangers** (produits dangereux, barrage...)

→ **Points sensibles** (population, ERP, camping, stockage de produits à forte valeur ajoutée...)

→ **Outils de commandement du Maire** (PCC, relais terrain...)



→ **Ressources, infrastructures et logistiques opérationnelles** (points de rassemblement, logistique)...



Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

Structure d'accueil réflexe dont l'objectif est de prendre en charge :

- les populations touchées : impliqués, sinistrés ou déplacés (exemples : personnes évacuées suite à une inondation, usagers de la route bloqués par les intempéries, ...)

- les proches et parents des personnes touchées (exemples : familles de victimes d'un accident d'autocar survenu sur la commune...)

Inventaire communal : Il appartient aux communes d'identifier les ressources et d'en quantifier les capacités selon 2 valeurs définies :

- **L'unité, soit 50 personnes** (on parlera ainsi d'unité d'hébergement, d'unité d'accueil, ...)
- **La surface, soit 4 m² / personne** (exemple : la capacité d'accueil d'un local de 600 m² est de $600 / 4 = 150$ personnes, soit 3 unités)

Site	Surface ou capacité	Accueil (nb d'unités)	Hébergement (nb d'unités)	Ravitaillement (nb d'unités)	Autres ressources	Tél. du responsable	Adresse
Salle de la Mairie	40 m ²	10 personnes				05.65.31.28.16	Le Bourg 46330 CENEVIERES
Café le Paradou	40 m ²	10 personnes				POUGET Jonathan 05.65.21.80.35	Le Bourg 46330 CENEVIERES
Salle culturelle Cénevières	113 m ²	28 personnes				Mairie Cénevières 05.65.31.28.16	Rte de Calvignac 46330 CENEVIERES
Salle culturelle Limogne	200 m ²	50 personnes				Mairie Limogne 05.65.31.50.01	Place Louis Belvezet 46260 LIMOGNE
Synthèse (Total)	393 m ²	98 personnes					

V. ANNEXE : ANNUAIRE D'URGENCE DES SERVICES EXTERIEURS

	Dénomination	tél./contact	Fax - Mel
A	ADPC	05.65.38.77.96	
	ARS – Délégation Territoriale du Lot	05.81.62.56.00	05.81.62.56.20
B	Bison futé	0800.100.200 (n° vert, gratuit)	www.bison-fute.equipement.gouv.fr/diri/Accueil.do
C	Crues - Suivi		www.vigicrues.gouv.fr
	Conseil Général du Lot	05.65.53.40.00	05.65.53.45.59 www.lot.fr
	Croix Rouge Française du Lot	05.65.22.61.91	
D	DDCSPP Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations	05.65.20.56.00	05.65.20.56.50
	DDFiP	05.65.20.32.00	05.65.22.05.84
	DDSP	05.65.23.17.17	
	DDT Direction Départ. Territoire	05.65.23.60.60	05.65.23.61.61
	DREAL – UT Lot	05.65.23.61.10	05.65.23.60.48
	DSDEN	05.67.76.55.46	
E	ENEDIS	05.65.20.67.02	05.65.20.65.99
	ENEDIS Mr. MONTAGNAC	06.86.66.63.51	
	ErDF Urgences	05.65.30.73.64	

F	France-Télécom/Orange	1013	
G	Gendarmerie Brigade de Limogne Brigade de Saint Géry	05.65.31.50.17 05.65.31.40.17	
M	Météo France	Répondeur vigilance : 05.67.22.95.00	www.meteofrance.com
O	ONCFS (Notamment si découverte cadavres oiseaux sauvages)	05.65.24.53.90	05.65.24.54.00 www.oncfs.gouv.fr
P	Préfecture du LOT Standard	05.65.23.10.00 Permet de joindre tout service déconcentré	05.65.23.10.10 www.lot.gouv.fr
	Préfecture - N° Cellule d'Information de la population (si événement majeur)	05.65.231.231	
	Pluies - suivi		https://apic.meteo.fr Site réservé aux mairies, préfectures, SPC, Météo-France.
R	Radio RFM Radio TOTEM	Fréquence : 90.7 Fréquences : 96.3 Cahors 101.3 Villefranche	
S	SECOURS (numéro d'urgence Européen)	112	
	SAMU social (Prise en charge personnes sans domicile notamment en	115	

	cas d'événement climatique majeur)		
	Sous-Préfecture de Figeac	05.65.34.04.15	
	Sous-Préfecture de Gourdon	05.65.41.00.08	

Structures rassemblant les acteurs utiles à la gestion d'un évènement

Echelon	Outil	Structure	Action
Départemental	O.R.S.E.C départemental	Centre opérationnel départemental (COD) Poste de commandement opérationnel (PCO)	Sur sinistre important ou en cas de catastrophe, le préfet est directeur des opérations de secours (DOS)
Communal	Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	Poste de commandement communal (PCC)	Le maire est responsable de la sauvegarde de la population. Sur sinistre limité, il est directeur des opérations de secours (DOS).

- Dès les premiers instants, l'organisation mise en place par la commune doit pouvoir prendre les premières mesures de sauvegarde nécessaires à la phase d'urgence.

- Dans un second temps, la structure se renforce et s'organise autour de moyens humains plus importants.

Quelle que soit la taille de la commune, 2 grandes fonctions doivent être assumées :

→ **Direction et coordination de l'action communale**, assurée par un PCC formalisé. C'est l'organe relais du maire pour mettre en oeuvre ses décisions et le renseigner.

→ **Mise en oeuvre des missions de sauvegarde**, c'est à dire l'action de terrain.

VI. ANNEXE : FICHES REFLEXES RESPONSABLES COMMUNAUX

- Direction des Opérations de Secours (DOS)
- Poste Communal de Commande (PCC)
- Poste Communal de Commande « actions de protection »
- Poste Communal de Commande « actions de soutien »
- Poste Communal de Commande « relais quartier » LE BOURG
- Poste Communal de Commande « relais quartier » CORNUS
- Poste Communal de Commande « relais quartier » LE CAUSSE
- Poste Communal de Commande « correspondant terrain »
- Centre d'accueil et d'hébergement

Direction des Opérations de Secours (DOS)
Fiche réflexe responsable "Décisions"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	DEGLETAGNE Gérard	05.65.31.36.31 06.07.59.76.24
Suppléant ou remplaçant désigné en cas d'absence	GROUWET Pascal	05.65.22.27.92 06.64.21.99.41
Missions du Maire ou de son suppléant		

- Met en œuvre son Plan Communal de Sauvegarde.
- Prend les premières mesures d'urgence et décide des actions à mener.
- Donne ses consignes pour les relais de quartiers.
- Valide les actions proposées.
- Informe le Préfet.
- Communique (médias...).

Rappel du rôle du DOS :

- Dirige et coordonne les actions des intervenants.
- Assure et coordonne la communication.
- Informe les niveaux administratifs supérieurs.
- Anticipe les conséquences.
- Mobilise les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe responsable "Fonctionnement du PCC"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	DEGLETAGNE Gérard	05.54.31.36.31 06.07.59.76.24
Suppléant	GROUWET Pascal	06.364.21.99.41
Membres	LESCURE Valérie	06.47.24.12.15
Missions		
<ul style="list-style-type: none"> - Ouvre le PCC. - Installe le matériel dans les différents bureaux (tables, chaises, tableaux, téléphones...). - Met à disposition des outils opérationnels (PCS, cartes, documents, mains courantes, fournitures de bureau...). <ul style="list-style-type: none"> • Accueille et recense les effectifs. • Assure la permanence téléphonique • Fait circuler l'information au sein du PCC • Renseigne une main courante. 		

PCC (Poste Communal de Commande)

Fiche réflexe responsable "Actions de protection"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	MOLES Jean-Pierre	05.65.31.25.01 06.32.73.46.18
Suppléant	JOLLY Harrison	06.45.52.07.28
Membres	FLAUJAC Marie-Hélène	05.65.30.22.70 06.25.27.1303

Missions

- Assure la diffusion de l'alerte.
- Propose au maire les mesures de protection nécessaire à la sauvegarde de la population.
- Organise l'évacuation si nécessaire.
- Renseigne une main courante.

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe responsable "Actions de soutien"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	LE GALLIC Françoise	05.65.35.51.25 06.15.78.78.89
Suppléant	- LESCURE Joël	06.22.71.03.83
Membres	-LE GALLIC Jean Marie	05.65.35.51.25

Missions

- Recense le matériel disponible
- Prépare le matériel nécessaire
- Recense le matériel utilisé
- Anticipe les besoins
- Est en contact avec le correspondant terrain (téléphone, radio, talkie-walkie...)
- Assure la viabilité ou la fermeture des axes
- Facilite la mobilité des services de secours
- Propose au maire les actions à mener (définit les priorités).
- Effectue des points réguliers des effectifs et des moyens disponibles.
- Renseigne une main courante.

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe "Relais de quartier" RDQ « LE BOURG »

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	GUIDA Serge	06.83.42.60.80
Suppléant	LORTHIOT Valérie	06.09.95.90.74
Membres	- VIVEN Jérôme GARZA Pierre	06.14.76.60.21 06.78.23.28.26

Missions des RDQ

- Se rend rapidement au PCC et prend les consignes auprès du Maire ou son remplaçant désigné.
 - Alerte et informe la population par un message précis rédigé par le Maire.
 - Vérifie le nombre de personnes présentes dans chaque maison et le note.
 - Rassure la population pour éviter la panique.
 - Repère et note les maisons vides et colle un avis de passage sur la porte.
 - Observe sa zone et note tout ce qui paraît anormal.
 - Rend compte au PCC dans les meilleurs délais.
 - Attend les nouvelles instructions au PCC.
- Travail à effectuer en binôme. Ne jamais rester seul.

Disposer de :

- papier,
- crayon à papier,
- lampe de poche,
- gilet fluo,
- couverture de survie,
- gommettes,
- téléphone ou radio...
- ...

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe "Relais de quartier" RDQ « CORNUS »

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	CONQUET Nadine	05.65.22.27.92 06.32.73.46.18
Suppléant	BRUGIDOU Bertrand	06.09.79.96.94
Membres	- MABRU Nicole - MOLES Martine	06.31.33.27.64 07.62.68.48.81

Missions des RDQ

- Se rend rapidement au PCC et prend les consignes auprès du Maire ou son remplaçant désigné.
 - Alerte et informe la population par un message précis rédigé par le Maire.
 - Vérifie le nombre de personnes présentes dans chaque maison et le note.
 - Rassure la population pour éviter la panique.
 - Repère et note les maisons vides et colle un avis de passage sur la porte.
 - Observe sa zone et note tout ce qui paraît anormal.
 - Rend compte au PCC dans les meilleurs délais.
 - Attend les nouvelles instructions au PCC.
- Travail à effectuer en binôme. Ne jamais rester seul.

Disposer de :

- papier,
- crayon à papier,
- lampe de poche,
- gilet fluo,
- couverture de survie,
- gommettes,
- téléphone ou radio...
- ...

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe "Relais de quartier" RDQ « LE CAUSSE »

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	POIRIER Dorothée	06.09.34.94.81
Suppléant	MERLE Alain	05.65.31.28.66 07.78.76.23.70
Membres	- MALAVELLE Loic - GONZALEZ Emilie	06.16.48.10.15 06.22.72.23.11

Missions des RDQ

- Se rend rapidement au PCC et prend les consignes auprès du Maire ou son remplaçant désigné.
- Alerte et informe la population par un message précis rédigé par le Maire.
- Vérifie le nombre de personnes présentes dans chaque maison et le note.
- Rassure la population pour éviter la panique.
- Repère et note les maisons vides et colle un avis de passage sur la porte.
- Observe sa zone et note tout ce qui paraît anormal.
- Rend compte au PCC dans les meilleurs délais.
- Attend les nouvelles instructions au PCC.

Travail à effectuer en binôme. Ne jamais rester seul.

Disposer de :

- papier,
- crayon à papier,
- lampe de poche,
- gilet fluo,
- couverture de survie,
- gommettes,
- téléphone ou radio...
- ...

PCC (Poste Communal de Commande)
Fiche réflexe responsable "Correspondant terrain"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	MONTBAZET Olivier	06.07.98.08.52
Suppléant	RIVIERE Caroline	05.65.24.59.13 06.16.66.81.00
Membres	- XXXXX - DESMOULINS Emeric	XXXX 06.33.97.50.95

Missions du groupe d'intervention

- Est en contact avec le PCC (téléphone, radio, talkie-walkie...).
- Évalue la situation sur le terrain.
- Dirige le groupe d'intervention
- Met en place un périmètre de sécurité.
- Relaie sur le terrain les consignes.
- Demande au PCC les moyens logistiques nécessaires.
- Organise l'évacuation si nécessaire, en lien avec le responsable actions de protection.
- Se met à disposition des services de secours.

Met en œuvre des moyens techniques (tracteurs, tronçonneuses, groupes électrogènes, tractopelles, etc...).

Centre d'accueil et d'hébergement (CARE)
Fiche réflexe responsable "Accueil/Hébergement"

	NOM Prénom	Coordonnées
Responsable	FAURE Henri	05.65.30.21.83 06.15.32.19.02
Suppléant	FAU Zoé	07.57.45.30.72
Membres	- MALAVELLE Arnaud - GRASS Isabelle	06.79.83.60.35 06.16.48.10.15

Missions du CARE

- Ouvre le Centre d'Accueil et de Regroupement.
- Accueille et recense les sinistrés.
- Prépare les locaux pour l'accueil des sinistrés (lits, couvertures, tables, chaises, chauffage...).
- Prévoit la sécurisation électrique du site (groupe électrogène, convention ErDF).
- Met en place une signalétique pour flécher l'itinéraire.
- Prévoit le nécessaire pour un premier ravitaillement (boissons chaudes, sucre, biscuits...).
- Prévoit du matériel de nettoyage (sacs poubelle, balais...).
- Prévoit un stock de vaisselle jetable.
- Assure un soutien psychologique.
- Anticipe sur une éventuelle durée (kits d'hygiène...).
- Oriente les personnes (mise en relation avec d'autres structures).
- Renseigne une main courante.

PCS – Commune de CENEVIERES

Main courante PCC

COMMUNE DE : **EVENEMENT :** **DATE :**

Nom du rédacteur

Page..../....

VII. ANNEXE : FICHES ACTIONS FACE AUX RISQUES

FICHES DES ACTIONS A MENER SELON LES RISQUES RECENSES

- EVACUATION
- VIGILANCE METEO
- PLUIES INTENSES – CRUES – INONDATIONS
- INCENDIE
- GRAND FROID
- CANICULE
- DISTRIBUTION DES COMPRIMES D'ODE
- RUPTURE DE BARRAGE
- ORGANIGRAMME PCS (PAGES 48 À 56)
- ORGANIGRAMME ACTION (page 21)

DIFFUSION DU MESSAGE D'ALERTE

- Déterminer les secteurs à alerter
- Déterminer les moyens de diffusion de l'alerte (sirène, porte-voix, porte à porte, radio, téléphone, tocsin...)
- Déterminer les relais

EVACUATION

- Déterminer les équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre
 - Carrefours à bloquer
 - Rues à emprunter
 - Balisage à mettre en place
 - Moyens de transport
 - Groupes scolaires
 - ERP...
- Évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé (nécessité de connaître la localisation des personnes à mobilité réduite)

Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave.

- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

PROTECTION DES ZONES EVACUEES

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone
- Établir un plan de circulation
- Penser à nourrir les animaux, prévoir un centre d'accueil des animaux domestiques

ALERTE DU MAIRE

Par la préfecture à partir du niveau de vigilance orange.

MISSIONS DU MAIRE

- θ Recenser les situations potentiellement à risque sur le territoire de la commune (ex : chantiers de couverture de toiture, présence de grues de chantier sur voies ou lieux publics...) et à informer les responsables de la mise en vigilance.
- θ Recenser les manifestations prévues dans la commune (rassemblements, manifestations sportives ou culturelles ou associatives, notamment de plein air ou sous chapiteaux) et le cas échéant, procéder à leur interdiction.
- θ Relayer la diffusion des conseils de comportement adaptés au phénomène prévu.
- θ Se tenir informés de l'évolution de la situation
 - θ par Internet : www.meteo.fr
 - θ site Préfecture : www.lot.gouv.fr
 - θ par contact avec un opérateur Météo

N.B. : *Météo-France a mis à disposition des maires des communes un système d'avertissement à l'échelle des communes, APIC, qui qualifie un événement pluvieux en cours : <https://apic.meteo.fr/>*
L'APIC a été conçu pour vous permettre de mieux anticiper le risque d'inondation dans votre commune par la connaissance de la pluviométrie, lorsqu'elle est intense, sur les communes situées en amont.

L'information fournie par ce dispositif peut vous servir de critère d'aide à la décision et de déclenchement d'actions.

Fiche action PLUIES INTENSES - CRUES - INONDATION

ZONES INONDABLES (voir carte PPR ou CIIZI)

Cartes disponibles sur le site de la préfecture :

www.lot.gouv.fr

POPULATION CONCERNEE (voir carte)

Évaluation de la population concernée :

Secteur : personnes + camping

Secteur : personnes

Fiche transmission de l'information ou de l'alerte aux riverains

Voir annuaire et fiche réflexe relais de quartiers

Surveillance et suivi

Rappel : le site <https://apic.meteo.fr/> a été conçu pour vous permettre de mieux anticiper le risque d'inondation dans votre commune par la connaissance de la pluviométrie, lorsqu'elle est intense, sur les communes situées en amont.

Rivière surveillée par l'État

- A partir du niveau de vigilance jaune :

Information donnée par l'automate d'appels de la Préfecture

- Pour les niveaux de vigilance **orange** et **rouge** :

Alerte donnée par l'automate d'appels de la Préfecture

Puis, suivi en temps réel sur : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

Rivière non surveillée par l'État

ρ vigilance communale

Fiche action INCENDIE

- Connaître la réglementation relative aux obligations de débroussaillement et aux conditions d'allumage des feux de plein air : Arrêté préfectoral du 5 juillet 2012.
- Connaître la défense incendie de la commune.
- Se mettre à la disposition des pompiers en cas d'intervention.

LA DEFENSE INCENDIE DE LA COMMUNE

voir carte PLAN DE DEFENSE

(Disponible sur le site de la préfecture :www.lot.gouv.fr)

Les ressources de la commune :

Réseau d'eau potable :

Réservoirs :

Canalisations :

Autres ressources potentielles :

Dispositifs de lutte :

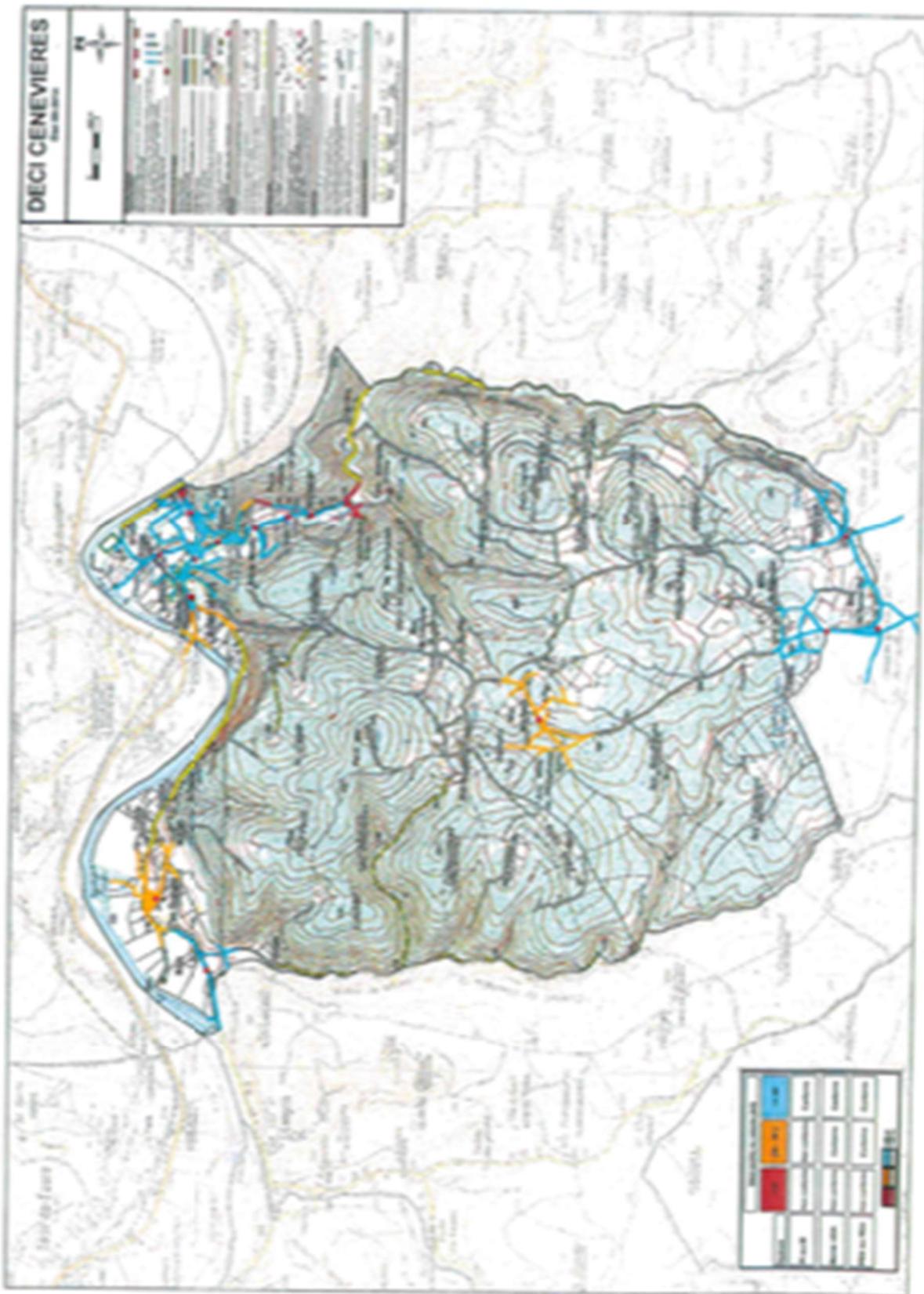
Les hydrants :

Risques sur le territoire communal :

Risques liés aux ERP :

Risques artisanaux ou industriels :

Risque feux de forêt ou végétation :



Fiche action GRAND FROID

Mise en œuvre de l'ORSEC 46 Grand Froid

Vigilance	Mesures mise en œuvre
Vert	<p style="text-align: center;">Veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires ouvertes en permanence durant cette période. - Activation de la maraude.
	<p style="text-align: center;">Prévisions de temps froid</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition effective de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires par le 115. - Renforcement des équipes du 115 et de la maraude. - Ouverture la nuit de locaux ou accueils de jour. - Diffusion de recommandations.
Jaune	<ul style="list-style-type: none"> Φ Mobilisation des maires - Repérage des personnes vulnérables (cf. fiche recensement personnes vulnérables). - Mobilisation quotidienne de la maraude. - Mise à disposition de capacités d'accueil et d'hébergement supplémentaires par le 115. - Mobilisation de sites permettant la mise à l'abri (plan hébergement). - Diffusion de recommandations.
Orange	<p>Renforcement des mesures mises en œuvre précédemment.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des personnes isolées ou des familles vivant dans des conditions d'habitat précaire. - Activation, si besoin, de sites permettant la mise à l'abri d'un grand nombre de personnes (cf annexe ORSEC hébergement). - Si nécessaire, activation du COD.
Rouge	<p>Situation de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activation du COD

Grand Froid - Missions du Maire

Veille saisonnière (1^{er} novembre au 31 mars) et prévisions de temps froid

- θ S'assure du caractère opérationnel de son dispositif de veille et d'alerte (Plan Communal de Sauvegarde, astreintes, ...).
- θ Veille à la mise à jour du registre nominatif communal des personnes vulnérables ou isolées et en fait la publicité.
- θ Assure le repérage des personnes sans abri.
- θ Renforce ou initie la visite des personnes vulnérables ou vivant en habitat précaire.
- θ Sensibilise les différents intervenants de proximité auxquels il est possible de recourir (associations, bénévoles...).
- θ Recense les lieux publics chauffés susceptibles d'accueillir les personnes exposées.
- θ Relaie auprès des populations les campagnes d'informations préventives diffusées en période d'intempéries hivernales, notamment par l'intermédiaire des réseaux dont il assure le pilotage.
- θ Signale à la préfecture (SSI) toute situation anormale ou tension liée au froid.

Vigilance jaune

Est informé par le Préfet

- θ Poursuit et, si nécessaire, renforce les mesures mises en œuvre en veille saisonnière.

Vigilance orange ou rouge

Est alerté par le Préfet de la vigilance orange ou rouge grand froid.

- θ Renforce les mesures mises en œuvre précédemment.
- θ Informe la préfecture (SSI) des moyens et des renforts dont il a besoin.

Levée du dispositif

Est informé par le Préfet de la levée du dispositif.

- θ Elabore un bilan sur la gestion des événements liés au froid.

Fiche action CANICULE

Mise en œuvre de l'ORSEC 46 Canicule

Vigilance	Dénomination	Mesures mises en œuvre
Vert	Veille saisonnière	<p>Automatiquement déclenché du 1^{er} juin au 31 août</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la situation l'exige, les autorités sanitaires alertent les départements concernés sur l'opportunité de passer au niveau supérieur du plan. - Le numéro vert "canicule info service" est activé au niveau national (0 800 06 66 66) de 8h à 20h du lundi au samedi.
Jaune	Avertissement chaleur	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre sur le terrain de mesures d'anticipation face au risque canicule. - Mise en place de mesures d'information et de communication par l'agence régionale de santé.
Orange	Alerte canicule	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenché par le préfet lorsque les conditions météorologiques l'exigent ; - Mise en œuvre sur le terrain de mesures de prévention et de gestion de l'épisode caniculaire dans les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les communes, etc.
Rouge	Mobilisation maximale	<ul style="list-style-type: none"> - Déclenché sur instruction du Premier ministre dans le cas où la canicule est aggravée par des effets collatéraux (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé...).

A partir du niveau 3, Le Conseil Général du LOT met à disposition de la population locale un numéro vert qui permet d'avoir accès, à des conseils en appelant le : 0.800.046.146

(maintien du dispositif et coordonnées à vérifier au début de chaque campagne).

Canicule - Missions du Maire

Veille saisonnière (du 1^{er} juin au 31 août) et vigilance jaune

- Ø S'assure du caractère opérationnel de son dispositif de veille et d'alerte (Plan Communal de Sauvegarde, astreintes, ...).
- Ø Concernant le registre nominatif destiné à recenser les personnes âgées et handicapées isolées vivant à domicile qui en ont fait la demande (décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004) le maire :
 - informe ses administrés de sa mise en place, de sa finalité, de son caractère facultatif et des modalités d'inscription,
 - collecte les demandes d'inscription,
 - en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité.
- Ø Assure le repérage de personnes sans abri.
- Ø Renforce ou initie la visite des personnes vivant en habitat précaire.
- Ø Identifie les lieux publics pouvant offrir une température relativement fraîche.
- Ø Identifie les points publics d'alimentation et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.
- Ø Recense les différents intervenants de proximité auxquels il serait possible de recourir (associations, bénévoles...).
- Ø Diffuse des messages de recommandations au public.
- Ø Pré-alerte les personnels des services et établissements communaux (CCAS, crèches.....).
- Ø Signale à la préfecture toute situation anormale liée à la canicule, pouvant constituer un facteur aggravant.

Vigilance orange - Alerte canicule

Est alerté par le préfet du passage en vigilance orange alerte canicule

- Ø Relaie par tout moyen cette information auprès de la population
- Ø Diffuse des messages d'information et de recommandations concernant :
 - la mise à disposition de locaux offrant une température relativement fraîche,
 - la mise à disposition de points d'alimentation et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine,
 - l'adaptation de plages horaires d'ouverture des lieux climatisés de la commune et des piscines.
- Ø Informe et s'assure de la mobilisation de l'ensemble des services communaux.
- Ø S'assure de la mise en œuvre effective des mesures de surveillance des personnes inscrites au registre de recensement (cf annexe volet spécifique personnes vulnérables).
- Ø Mobilise les intervenants de proximité pour effectuer des visites à domicile auprès des personnes fragiles isolées et plus largement encourage la solidarité de proximité.
- Ø Apprécie en fonction de la situation l'opportunité d'activer une cellule de veille communale ou son PCS.
- Ø Informe la préfecture, en temps réel, de toute anomalie constatée (nombre de décès anormal, perturbation de la qualité ou de la distribution de l'eau de consommation humaine..).

Vigilance rouge - Mobilisation maximale

Est alerté par le préfet du passage en vigilance rouge mobilisation maximale.

- Ø Active la cellule de veille communale ou le PCS.
- Ø Reconduit et renforce les actions menées en vigilance orange.

Levée du dispositif

- Ø Élabore une synthèse des événements liés à la gestion de la canicule.

Canicule - Grand Froid - Fiche recensement des personnes vulnérables

La survenue de conditions climatiques exceptionnelles (canicule, grand froid...) peut mettre en danger les personnes "à risque", plus particulièrement les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées.

Si vous faites partie de ces personnes vulnérables et si vous êtes isolé(e), vous pouvez bénéficier d'une veille (information, conseils, suivi) organisée par votre commune.

Pour cela, il vous suffit de vous faire recenser auprès de la mairie de votre domicile au moyen du formulaire ci-dessous ou par téléphone.

Les personnes susceptibles d'intervenir auprès de vous en vous apportant leur concours ou un service (médecin, aide à domicile, hospitalisation à domicile, soins infirmiers, portage de repas) peuvent vous aider à renseigner ce bulletin d'inscription et se charger de le faire parvenir à la mairie. Vous pouvez également confier ce document à votre facteur.

N.B. : *Si vous n'êtes pas personnellement concerné(e) ou intéressé(e) par ce dispositif, mais si vous connaissez autour de vous des personnes qui pourraient l'être, vous êtes invité(e) à le leur faire connaître.*

COMMUNE DE CENEVIERES

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL

DES PERSONNES VULNERABLES OU ISOLEES

ANNEE.....

NOM	Contacts réguliers avec des services sociaux ou médico-sociaux OUI NON <i>Si oui, préciser lesquels :</i> Aide à domicile Soins infirmiers Portage repas Téléalarme Autre : <i>préciser :</i>	(Colonne réservée mairie)
Prénom :		
<i>Date de naissance</i> :		
Adresse :		
Téléphone :		
Personne à prévenir en cas d'urgence		

Je soussigné(e).....

demande à être recensé(e) pour bénéficier du dispositif d'information et de surveillance en cas d'événement particulier (compléter alors la demande d'informations dans les cadres ci-dessous)

déclare avoir pris connaissance du dispositif "Veille Personnes vulnérables" mais ne souhaite pas en bénéficier

Signature :

N.B. : *Les informations personnelles fournies sont utilisées exclusivement par la mairie, dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de soutien et d'assistance à la population.*

Missions du Maire

- Participe, en liaison avec la préfecture et les forces de l'ordre, à l'alerte des pharmaciens n'ayant pu être contactés lors du déclenchement de l'alerte.
- Relaie par tous moyens les informations ou consignes délivrées par le Préfet auprès de la population.
- Assure la distribution des comprimés d'iode aux populations ne pouvant se déplacer de leur domicile.
- Signale au Préfet la présence de toute population exogène significative séjournant sur le territoire de la commune.
- Signale au Préfet et aux forces de l'ordre toute difficulté constatée en matière d'ordre public dans le cadre de la distribution des comprimés d'iode à la population.

Fiche action RUPTURE DE GRAND BARRAGE

ZONES SUBMERGEES (voir carte)

GRILLE DES VULNERABILITES

PPI Barrage de GRANDVAL

Distance (en km) par rapport à l'ouvrage : 188

Délai d'arrivée de l'onde : 06 HR 25

Niveau maximal (NGF) : 154 m

Hauteur d'eau maximale (en mètre) : 22 m

Secteur	Categorie vulnerable	Nature vulnérabilité	Impact (submersion partielle, totale...)	Conséquences
Agglomeration			Submersion totale	136 Habitants
	ERP	Chateau	Submersion totale	
	ERP	Camoing	Submersion totale	16 places
	Réseau	Réseau HTA, BT		Coupures alimentation électrique
	RD8	De Calvignac à RD 24	Submersion	1,260 Km
	RD8	De RD24 à Crégols	Submersion	3,140 km
	RD 24	Sz Rte St Clair à St matin Labouval	Submersion	2,260 km
	Pont Cénevières	RD 24		Destruction totale
	Pont SNCF			

MESURES DE SAUVEGARDE DES POPULATIONS

Population totale : 204

Population impactée : 136 (Bourg : 79 – Cornus : 57)

Population impactée hypothèse basse	Population impactée hypothèse haute	Points de 1ers rassemblements identifiés sur la commune	Points de repli ultérieur (accueil d'urgence) sur la commune ou sur les communes voisines (+ itinéraires et distances)	Détail capacités d'accueil
Astran camping	70 max	Porte-voix tocsin	stade	
Astran passage a niveau	6	idem	Les fargues	
Eglise	5	idem	idem	
Le clapié	05/10	idem	idem	
Le Moulin – les fargues	3/6	idem	idem	
Lapparo	18	idem	Place de la mairie	
Le Bourg – Paradou	37	idem	idem	
Cornus ribot l'angle	58		Eglise cornus	

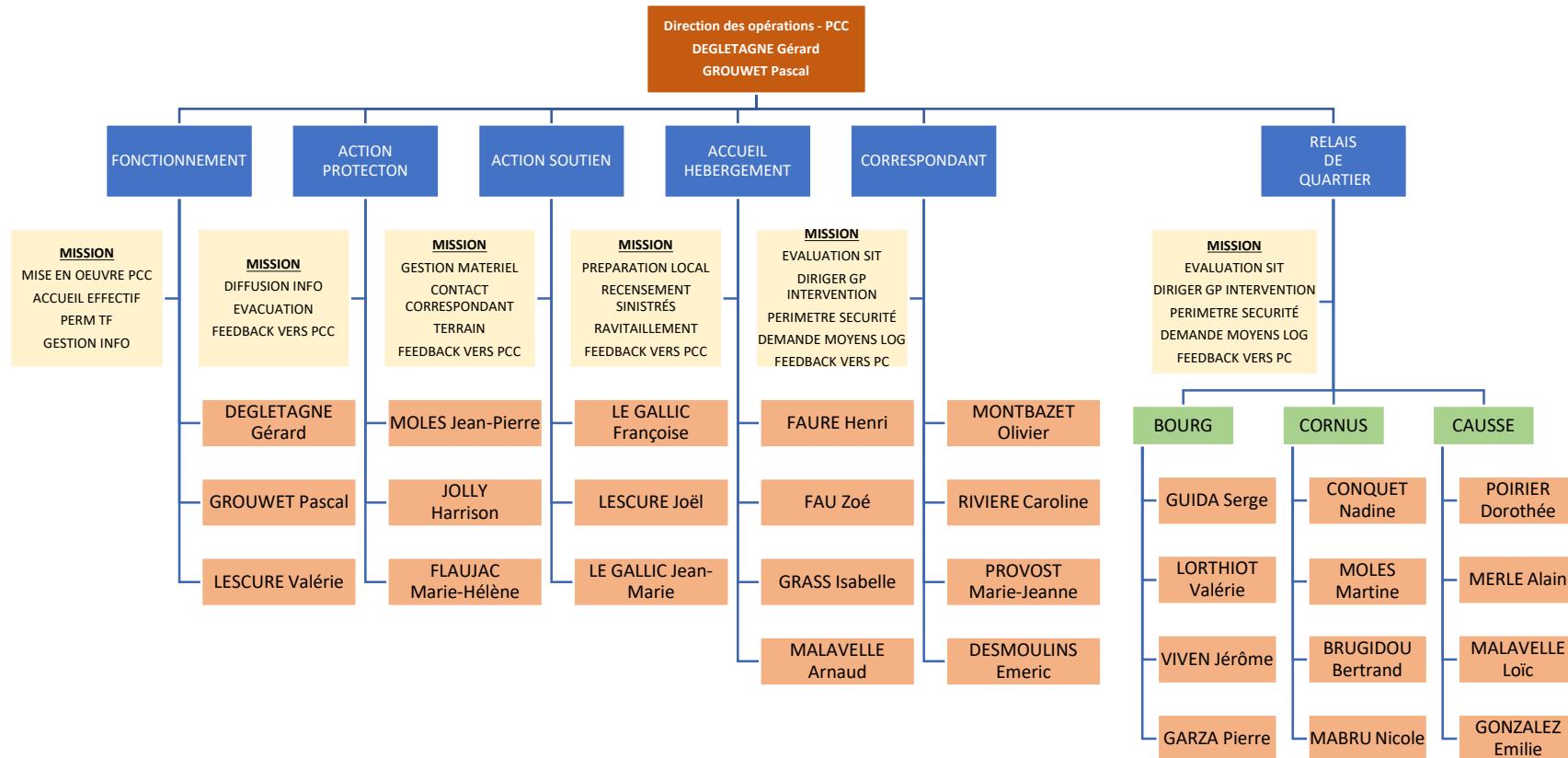
Fiche "Déclenchement d'actions spécifiques" Crues/inondations

- Points à surveiller en cas de fortes pluies

Station d'observation de Capdenac Côtes	Échelle Communale (ou repère) de Ribot Côtes	Seuils critiques (débordement, inondation, submersion)	Sites exposés / Interventions à entreprendre (information populations, évacuations, coupures de voies, de réseaux)	État d'avancement des opérations
5.00	134.5	Seuil alerte niveau jaune	Information des riverains VIGILANCE	
6.40	136	Seuil alerte niveau orange	Information des riverains – Evacuation ponctuelle Camping Mas de Ribot (Walter Wood) Cornus (Brugidou Bertrand)	
7.20	137	Seuil d'alerte Niveau rouge	Information des riverains Crues catastrophiques : Evacuation des personnes en risques forts	

Fiche "HISTORIQUE DES CRUES"

CRUE du Caractéristiques et contexte météo de la crue :			
Date / Heure	Station d'observation de Côtes	Échelle communale (ou repère de crue) Côtes	Temps de propagation de la crue <i>(1ers débordements, pic de crue, début de la décrue, retour à la normale)</i>



ACTIONS

ACTIONS COMMUNALES
DEGLETAGNE Gérard

ACTION TERRAIN
LE GALLIC Françoise

ACTION VOIRIE
MOLES Jean-Pierre

FONCTIONNEMENT
PCC
GROUWET Pascal

TERRAIN

BOURG
GUIDA Serge
LORTHIOT Valérie
VIVEN Jérôme
GARZA Pierre

CORNUS
BRUGIDOU Bertrand
CONQUET Nadine
MABRU Nicole
MOLES Martine

CAUSSE
POIRIER Dorothée
MERLE Alain
MALAVELLE Loïc
GONZALEZ Emilie